

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-05-14

Félicitations à la Direction générale et au personnel de la Ville pour la reconnaissance au *Palmarès des villes canadiennes où il fait bon vivre de 2022*

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De remercier la Direction générale et l'ensemble du personnel de la Ville pour leur implication soutenue, leur engagement, leur dévouement, leur passion et l'excellence de leur travail au soutien de la population lévisienne et pour avoir contribué de façon exceptionnelle à la reconnaissance obtenue par la Ville au *Palmarès des villes canadiennes où il fait bon vivre de 2022*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-15

Remerciements à monsieur Christian Tanguay, directeur général par intérim

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De remercier monsieur Christian Tanguay, directeur général par intérim, pour avoir contribué de façon exceptionnelle au développement de notre Ville au cours des huit dernières années et de souligner son très grand professionnalisme, sa maîtrise à la perfection de ses dossiers, sa capacité extraordinaire à mettre en confiance les membres du personnel, les membres du conseil de la Ville et les partenaires de la Ville, de même que sa préoccupation constante du respect de l'encadrement légal guidant nos décisions et enfin, pour l'excellence de son travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 5.3 et 21.4 intitulées :

« Gestion du capital humain

Embauche d'un directeur à la Vie communautaire
Document d'aide à la décision GCH-2022-082 »

« Approvisionnement

Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2021-02-11 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » » »
Document d'aide à la décision APP-2022-119 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Greffe

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la directrice du Bureau de la mairie et du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin
Document d'aide à la décision GRE-2022-061 »

« Greffe

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet en date du 4 juillet 2022
Document d'aide à la décision GRE-2022-062 »

« Service de la sécurité incendie

Mandat à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant l'évaluation de dangerosité d'un bâtiment et recommandation pour la démolition d'un immeuble situé au 466, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)
Document d'aide à la décision INC-2022-008 »

« Gestion du capital humain

Affichage du poste de directrice générale adjointe – services administratifs ou de directeur général adjoint - services administratifs à la Direction générale
Document d'aide à la décision GCH-2022-084 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-17

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2022-05-18

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-19

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 juin 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 juin 2022 est déposé.

CV-2022-05-20

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers concernant l'horaire de travail des pompières et pompiers

[Document d'aide à la décision GCH-2022-076](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-29 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers, concernant l'horaire de travail des pompières et pompiers, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-21

Embauche d'un directeur du Service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2022-081](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher monsieur François Dubé au poste de directeur du Service de police, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-22

Abrogation de la résolution CV-2018-06-59 « Inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier en respect de la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* »

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'abroger la résolution CV-2018-06-59 « Inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier en respect de la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-23

Désignation d'une représentante de la Ville au Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin

[Document d'aide à la décision ENV-2022-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De désigner madame Fleur Paradis, à titre de représentante de la Ville et de

membre du Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-24

Protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.2-Réalisation des travaux* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.2-Réalisation des travaux* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-25

Aides financières à des organismes culturels de la communauté et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder aux organismes culturels de la communauté les aides financières indiquées, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-011, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

De financer la dépense relative à l'aide financière indiquée à cette fiche de prise de décision au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-26

Adoption du cadre de référence pour la gestion du *Programme de soutien aux initiatives citoyennes* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le cadre de référence pour la gestion du *Programme de soutien aux initiatives citoyennes*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-023, et d'accorder une enveloppe financière non récurrente de 200 000 \$, afin de soutenir la mise en œuvre de ce programme, sous forme de projet pilote, sur une période de deux ans.

De financer la dépense relative à l'aide financière de ce programme au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-27

Adoption du *Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le *Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-28

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* et aide financière à un organisme

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'affecter un montant de 15 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel que mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-018.

D'accorder une aide financière non récurrente de 40 000 \$ au Patro de Lévis pour soutenir le déploiement d'une offre de service en psychomotricité sur l'ensemble du territoire de la ville, et ce, dans l'intérêt de la jeunesse lévisienne et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-29

Financement de la dépense relative à l'aide financière à la Société grand village pour l'approvisionnement en eau potable

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De financer la dépense relative à l'aide financière à la Société grand village pour l'approvisionnement en eau potable au montant maximal de 15 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-30

Renflouement de certaines réserves financières

[Document d'aide à la décision FIN-2022-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2022 :

- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire de 298 000 \$;
- réserve financière pour les coûts d'autoassurance de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour la consommation d'énergie de 500 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau de 200 000 \$;
- réserve financière pour les opérations de déneigement de 1 425 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance de 175 000 \$;
- réserve financière pour le rôle d'évaluation de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour le développement social et communautaire de 72 000 \$;
- réserve financière pour la gestion de contaminants de 95 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-31

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

Annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-32

Demande d'appui à la Maison natale de Louis Fréchette dans le cadre du dépôt d'une demande dans le volet 1 (incubateur à projets de requalification) du *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux* du Conseil du patrimoine religieux du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-016-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De confirmer que le projet d'étude de faisabilité soumis par la Maison natale de Louis Fréchette à la Ville dans le cadre de la demande faite par cet organisme au volet 1 (incubateur à projets de requalification) du *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux* du Conseil du patrimoine religieux du Québec concernant le projet de requalification de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, est conforme, notamment en ce qui concerne les normes et zonages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-33

Modification de la résolution CV-2021-07-81 « Nomination d'un membre et renouvellement des mandats de trois membres du comité consultatif agricole »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-095](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De modifier la résolution CV-2021-07-81 « Nomination d'un membre et renouvellement des mandats de trois membres du comité consultatif agricole » par le remplacement, au deuxième paragraphe du deuxième alinéa, du nom « Maxime Landry » par le nom « Maxime Labrie ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-34

Entente de financement dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* (volet 3) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'habitation de Lévis et contribution afférente

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure l'entente de financement dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités* (volet 3) à

intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'habitation de Lévis et de contribuer à cette entente pour 10 % des dépenses admissibles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-025, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-35

Aide financière à l'Université du Québec à Rimouski pour son projet de réaménagement des installations extérieures du Campus de Lévis
[Document d'aide à la décision DEV-2022-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à l'Université du Québec à Rimouski pour son projet de réaménagement des installations extérieures du Campus de Lévis, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-36

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes
[Document d'aide à la décision DEV-2022-085](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-085, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-37

**Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis
et financement afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-065](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-07-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ à la Chambre de commerce et
d'industrie du Grand Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la
population lévisienne, et d'autoriser le financement de la dépense relative à
cette aide financière au montant maximum de 40 000 \$, à même l'excédent de
fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-38

**Entente de visibilité dans le cadre des *Grands Feux Loto-Québec* à
intervenir avec Les créations pyro et autorisation pour assister à
l'événement**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-2022-07-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure l'entente de visibilité pour les *Grands Feux Loto-Québec* (édition
2022) à intervenir avec Les créations pyro, telle qu'elle est annexée à la fiche
de prise de décision DEV-2022-074, et d'autoriser le maire et la greffière à
signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de
la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la
Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction
de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les
laissez-passer prévus à cette entente afin d'assister à l'événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-39

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Ecopformance*
du *Fonds municipal vert* pour une étude de préaisabilité portant sur un**

**projet de boucle énergétique (Dataparc, secteur Lévis) et financement
afférent et autorisation d'utilisation une subvention**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-077](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-07-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à
déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme
Ecopformance et du *Fonds municipal vert*, afin de lancer un appel d'offres
pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité, estimée à 150 000 \$, taxes
nettes incluses, portant sur un projet de boucle énergétique.

De financer cette dépense au montant maximum de 150 000 \$, à même la
réserve financière pour fins de développement du territoire en matière
économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'autoriser que le montant de la subvention pour ce projet soit versé à cette
réserve, ce crédit pouvant s'échelonner sur plus d'une année.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-40

**Financement de la dépense relative aux travaux municipaux dans les
parcs industriels**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-082](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-07-43 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De financer les dépenses relatives aux travaux municipaux dans les parcs
industriels, tels qu'ils sont identifiés à la fiche de prise de décision
DEV-2022-082, au montant maximum de 350 000 \$, à même la réserve
financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-41

**Autorisation de participation à l'événement de recrutement international
*Le mois du Québec en France***

[Document d'aide à la décision DEV-2022-090](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-07-44 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'autoriser une représentante ou un représentant de la Direction du développement économique et de la promotion à participer, dans le cadre de l'événement *Le mois du Québec*, à une tournée de recrutement de travailleuses et travailleurs et étudiantes et étudiants immigrants dans 14 villes françaises au mois d'octobre 2022, le tout selon les modalités présentées à la fiche de prise de décision DEV-2022-090.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-42

Entente à intervenir avec La traverse un s.e.c. prévoyant le prolongement du délai (réalisation du projet d'hôtel-boutique, secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-092](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Conditionnellement à ce que La traverse Un, s.e.c. régularise son immatriculation au Registraire des entreprises du Québec, de conclure une entente sous seing privé à intervenir avec La traverse un, s.e.c., prévoyant le prolongement du délai prévu aux clauses 8.3 a) et b), 8.8 et 8.12 de l'acte de vente (corrigé et modifié) des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec au 1^{er} septembre 2022, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-092, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-43

Vente de parties des lots 6 506 480 et autres du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la future rue des Cordiers, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ces lots et abrogation de la résolution CV-2021-07-83 « Vente des parties des lots 3 021 186 et 3 017 855 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter l'offre d'achat de 9448-6685 Québec inc. des lots 2 359 750 et 2 359 751 et des parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-056, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9448-6685 Québec inc., d'affecter un montant de 460 347,69 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que les lots 2 359 750 et 2 359 751 de ce cadastre et les parties des lots 6 506 480, 6 490 629 et 6 490 631 de ce cadastre ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

D'abroger en conséquence la résolution CV-2021-07-83 « Vente des parties des lots 3 021 186 et 3 017 855 du cadastre du Québec à 9448-6685 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-44

Demande de cession de trois contrats pour la fourniture de services environnementaux à l'entreprise Englobe environnement inc. et désignation de représentants de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2022-128](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'autoriser la cession des deux contrats numéros 2021-50-24 et 2022-55-04, attribués par les résolutions CV-2021-03-04 et CV-2022-03-08, aux dates mentionnées à la fiche de prise de décision APP-2022-128, à l'entreprise cédante Englobe Corp., à l'entreprise cessionnaire Englobe environnement inc., et ce, à compter du 15 juillet 2022.

De désigner le directeur de l'Approvisionnement et le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement, à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer le document intitulé *Consentement à la cession en faveur d'une filiale*, relativement à la cession des deux contrats, et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-45

Attribution de contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue

[Document d'aide à la décision APP-2022-131](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-98 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer les contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue (appel d'offres 2022-50-70), de la façon suivante :

- lot 1, collecte et transport des encombrants en bordure de rue, à Centre mécanique AGH inc., pour une dépense estimée à 960 768 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;
- lot 2 , traitement des encombrants collectés en bordure de rue, à AIM éco-centre, division de La compagnie américaine de fer & métaux inc., pour une dépense estimée à 291 600 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-46

Adoption de la *Politique d'approvisionnement*

[Document d'aide à la décision APP-2022-102](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter la *Politique d'approvisionnement*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2022-102.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-47

Ententes à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud concernant le transport des matières en vrac ainsi que le transport de la neige et de la glace pour la période 2022 à 2027

[Document d'aide à la décision APP-2022-120](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure les ententes à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud, concernant le transport des matières en vrac et le transport de la neige et de la glace pour la période 2022 à 2027, avec une option de renouvellement de cinq ans, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision APP-2022-120, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-48

Approbation du devis technique de l'appel d'offres concernant le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville pour la période de 2023 à 2033

[Document d'aide à la décision APP-2022-126](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le devis technique de l'appel d'offres concernant le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville pour la période de 2023 à 2033, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-126.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-49

Confirmation relative à l'utilisation de deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec (agrandissement de l'école du Boisé, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-07-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De confirmer que les deux parties du lot 2 900 119 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 839,9 mètres carrés et d'une superficie de 3,9 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur les plans annexés à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-020, ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur échange.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-50

Bail à intervenir avec Oclep inc. concernant la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure le bail à intervenir avec Oclep inc., concernant la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-51

Financement de la dépense relative à l'acquisition de parties de lots pour les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre la rue Saint-Édouard et l'accès du Golf de Lévis, dans le cadre du projet de mesures pour la mobilité durable

[Document d'aide à la décision TMD-2022-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De financer la dépense relative à l'acquisition de parties de lots pour les tronçons du boulevard Guillaume-Couture situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre la rue Saint-Édouard et l'accès du Golf de Lévis dans le cadre du projet de mesures pour la mobilité durable au montant maximum de 4 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses du projet de transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-52

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-32 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (délégation et subdélégation au directeur de l'Environnement du pouvoir d'inscrire un avis sur le registre foncier en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-32 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-060.

Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de permettre que ce pouvoir soit subdélégué à tout fonctionnaire ou employé-cadre de la Ville.

CV-2022-05-53

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision POL-2022-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2022-005.

Ce règlement a pour objet de prévoir de nouvelles dispositions et infractions au Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, afin de mieux outiller le Service de police de la Ville et de prévoir l'ajout d'une présomption légale à l'infraction sur le refus de quitter les lieux, une interdiction de franchir un périmètre de sécurité, une interdiction d'avoir en sa possession une matière explosive dans un endroit public et une infraction d'entrave, de même qu'une disposition de concordance est également prévue.

CV-2022-05-54

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698, route Lallemand, secteur Lévis) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-071](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-34 le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-071.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698.

CV-2022-05-55

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-019-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-019-R-1.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville, dont notamment, mais non limitativement, la réalisation de projets qui seront en adéquation avec toute stratégie de sécurisation routière et des actions qui en découlent, des dépenses d'achat ou de location d'équipement ou de service en lien avec la collecte de données, d'informations ou la gestion des actifs de ces réseaux et des dépenses liées à la réalisation d'études et de plans d'aménagement, de réfection ou d'entretien de ces réseaux, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CV-2022-05-56

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2022-008-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-008-R-2.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'environnement, notamment mais non limitativement, la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et des dépenses en lien avec des programmes de soutien aux initiatives citoyennes environnementales soumises par des organismes et aux projets environnementaux sélectionnés par la Ville, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CV-2022-05-57

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-009.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Wolfe, Jean XXII et de l'Entente (secteur Lévis).

CV-2022-05-58

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-38 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-38 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-009.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald).

CV-2022-05-59

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-39 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-39 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-009.

Ce règlement a pour objet de régir le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis).

CV-2022-05-60

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698, route Lallemand, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-071.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-61

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-087](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-04.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-62

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-088](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-63

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-090](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-06-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-08.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-64

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone P0112 située sur la rue des Pionniers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-096](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-03-62.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-65

Adoption du Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Lauzon et Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-086](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet :

- de procéder au remplacement d'une zone prioritaire de développement par une zone de réserve urbaine près de la rue des Ruisseaux (secteur Pintendre);
- de procéder au remplacement d'une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement en bordure de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis);
- de remplacer une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement près de la rue Corot (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-07-38;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-66

Adoption du Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-085](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser et d'encadrer l'implantation des génératrices en cour avant secondaire, latérale, arrière, pour les usages faisant partie des familles résidentielle, commerciale, industrielle, publique et communautaire ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-14;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-09.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-67

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la directrice du Bureau de la mairie et du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin

[Document d'aide à la décision GRE-2022-061](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires des personnes suivantes, est déposé à titre d'information, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet :

- madame Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, déposée le 6 juillet 2022;
 - monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 4 juillet 2022.
-

CV-2022-05-68

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet en date du 4 juillet 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-062](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 4 juillet 2022, est disposé à titre d'information, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet :

- madame Monica Beaudet, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022;
 - monsieur Daniel Moisan, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022.
 - monsieur Jonathan Tanguay, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022.
-

CV-2022-05-69

Mandat à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant l'évaluation de dangerosité d'un bâtiment et recommandation pour la démolition d'un immeuble situé au 466, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INC-2022-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De mandater la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires, dont les recours prévus aux articles 227 et 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), relativement à l'immeuble situé au 466, rue Saint-Joseph (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-70

Affichage du poste de directrice générale adjointe – services administratifs ou de directeur général adjoint - services administratifs à la Direction générale

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-07-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'afficher le poste de directrice générale adjointe – services administratifs ou de directeur général adjoint - services administratifs à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants à la suite de ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-71

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-05-72

Félicitations à madame Michelle Cantin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De féliciter madame Michelle Cantin, présidente et fondatrice de la *Coupe Femina* qui a eu lieu au Parc nautique Lévy du 7 au 10 juillet 2022, source de fierté et d'inspiration de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-05-73

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 04, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
